



## **Règlement de consultation (R.C.)**

---

**Système d'acquisition dynamique pour l'achat ou la location de véhicules neufs ou d'occasion pour la ville de Seclin**

**Marché numéro : 26.002**

---

**Date limite de reception des candidatures : 1er Décembre 2033**

## SOMMAIRE

<b>1 - Objet et étendue de la consultation</b> .....	<b>3</b>
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Type et forme de contrat .....	3
1.3 - Décomposition en catégorie .....	4
1.5 - Durée.....	4
1.6 – Nomenclature CPV.....	4
<b>2 - Conditions de la consultation</b> .....	<b>4</b>
<b>3 - Contenu du dossier de consultation</b> .....	<b>4</b>
<b>4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis</b> .....	<b>5</b>
4.1 - Transmission électronique.....	5
4.2 - Transmission sous support papier .....	5
<b>5 - Présentation des candidatures et des offres</b> .....	<b>5</b>
5.1 - Candidature .....	5
<b>6 - Examen des candidatures et des offres</b> .....	<b>6</b>
6.1 - Sélection des candidatures .....	6
6.2 – Admission au SAD.....	6
6.3 – Mis à jour des candidatures .....	6
<b>7 - Renseignements complémentaires</b> .....	<b>6</b>
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	6
7.2 - Procédures de recours.....	6

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne marché de **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** avec l'objet suivant : **Système d'acquisition dynamique pour l'achat ou la location de véhicules neufs ou d'occasion pour la ville de Seclin**

La description des prestations attendues et leurs spécifications sont précisées dans le CCTP.

Le pouvoir adjudicateur est la ville de SECLIN – 89, rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN représenté par son Maire, Monsieur François-Xavier CADART, (article L.1211-1 du Code).

## 1.2 - Type et forme de contrat

Le présent marché est un Système d'Acquisition Dynamique (SAD).

### **Explication d'un SAD :**

Le système d'acquisition dynamique (SAD) est un système ouvert que les entreprises **peuvent intégrer tout au long de sa durée de validité en déposant les pièces de candidature.**

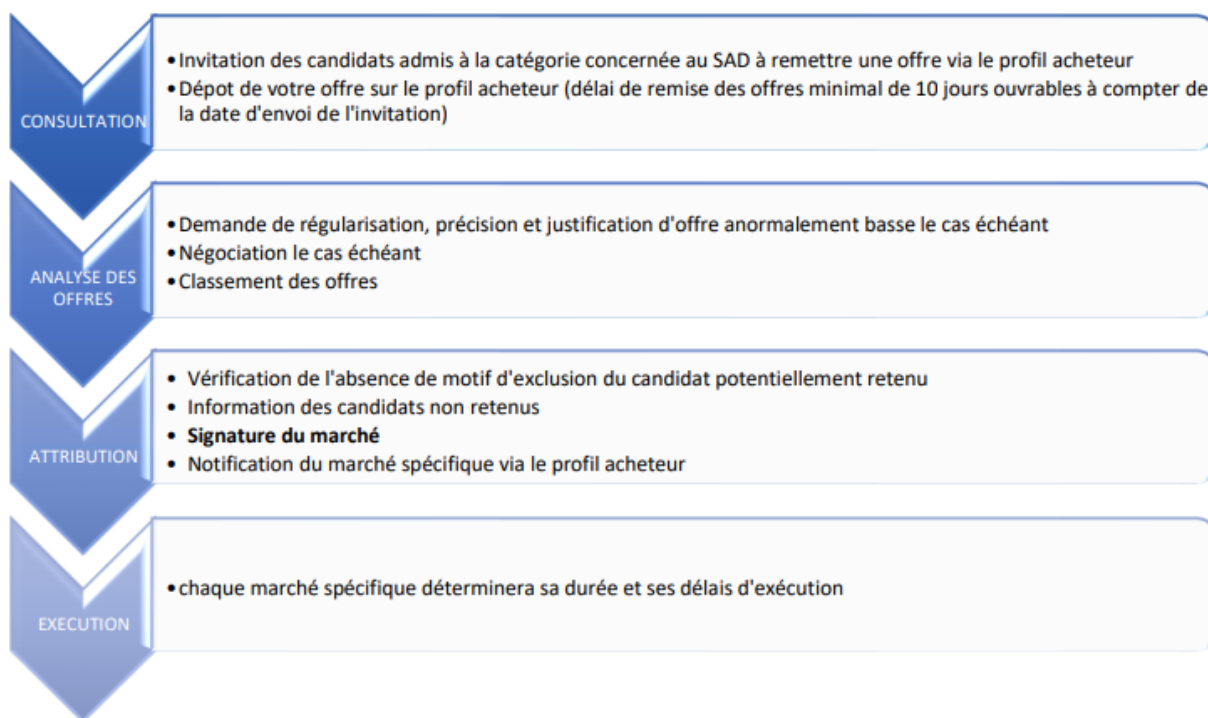
Les candidats qui satisfont aux critères de sélection seront admis dans ce SAD.

Chaque candidat peut se positionner sur une ou plusieurs catégories, voire l'ensemble des catégories. Il est possible de candidater sur une catégorie même si la société peut répondre qu'à un segment de ladite catégorie.

**Lorsque l'acheteur souhaitera passer commande, il invitera les candidats admis dans la catégorie concernée à présenter une offre.** Un marché spécifique sera alors lancé, puis attribué au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution précisés dans l'invitation à soumissionner.

Au fur et à mesure des besoins, seules les entreprises agréées seront consultées en fonction de la catégorie du bien à acheter ou louer. Le candidat n'a pas obligation à proposer une offre suite à l'invitation à soumissionner.

### **Déroulé d'un marché spécifique :**



### 1.3 - Décomposition en catégorie

Toutefois, afin de segmenter nos achats les véhicules sont partagés en 3 catégories.  
Pour l'ensemble des catégories, les véhicules pourront être thermiques, hybrides ou électriques.

- Catégorie 1 : Véhicules légers de tourisme, par exemple :
  - Berlines
  - Citadines
  - SUV
- Catégorie 2 : Véhicules utilitaires et professionnels, par exemple :
  - Fourgons
  - Véhicule frigorifique
- Catégorie 3 : Poids lourds > 3,5 tonnes, par exemple :
  - Bus
  - Camions

### 1.5 - Durée

La durée du contrat est fixée de la notification jusqu'au 31 décembre 2026, puis est renouvelable 7 fois pour des périodes de 12 mois sans dépasser 8 ans au total.

La collectivité se laisse la possibilité à chaque date anniversaire de ne pas reconduire le marché en respectant un préavis de 2 (deux) mois.

### 1.6 – Nomenclature CPV

**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

## 2 - Conditions de la consultation

Délai de validité	Défini dans chaque marché spécifique
Forme juridique du groupement	Pas de forme imposée
Variantes	Sans objet
PSE	Sans objet

## 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- DC1
- DC2

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la stipulation précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 4.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site : <https://marchespublics596280.fr/>.

Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Seclin  
Hôtel de Ville – Service Marchés Publics  
89 rue Roger Bouvry  
59113 Seclin

### 4.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Candidature

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

- **DC1 dument rempli et signé**
- **DC2 dument rempli et signé**
- **KBIS**
- **Présentation succincte de l'entreprise en lien avec la vente ou la location de véhicule**

## **6 - Examen des candidatures et des offres**

### **6.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

### **6.2 – Admission au SAD**

Si le candidat satisfait aux critères de candidature, il est admis à intégrer le SAD. Dans tous les cas, le candidat se voit notifier son refus ou son acceptation par message sur le profil acheteur.

### **6.3 – Mis à jour des candidatures**

Il appartient aux candidats de signaler tout changement de situation pertinent pour le SAD à la ville de Seclin.

A tout moment la ville de Seclin peut demander à un candidat d'actualiser ses documents

## **7 - Renseignements complémentaires**

### **7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **7.2 - Procédures de recours**

En cas de recours, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lille  
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
59014 LILLE CEDEX CS 62039  
Tél. : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille  
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
59014 LILLE CEDEX CS 62039  
Tél. : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)